



***Règles de fonctionnement des
compétitions seniors masculins
et féminines***

Règles de fonctionnement applicables et obligatoires sur l'ensemble des compétitions seniors masculins et féminines pour la saison 2023 - 2024 :

Tous les matchs devront se dérouler selon le calendrier aux jours et heures définis par le District, sauf dans les cas suivants :

- Report d'une journée décidé par la Ligue ou le District.
- Arrêtés municipaux (attention à partir du troisième arrêté, inversion de la rencontre ; Art.13 des règlements District).
- Terrains impraticables le jour du match (décision de l'arbitre), dans ce cas la FMI devra quand même être réalisée.
- Avancement de la rencontre avec accord des deux clubs et du District.
- Changement d'horaire de la rencontre avec accord des deux clubs et du District.

Le manque d'effectif ou le fait d'avoir des joueurs blessés ne constitue pas un motif valable pour demander le report d'une rencontre.

Les autres cas seront examinés et gérés par la Commission des Compétitions.

Le District se réserve le droit en fonction de différents événements qui peuvent intervenir durant la saison (intempéries ou autres...) de reprogrammer (sur synthétique) les matchs à des jours et heures différents du calendrier officiel.

Merci de faire redescendre ces informations aux dirigeants de votre club.

Ce courrier a été validé à l'unanimité lors de la réunion du Comité de Direction du 17 octobre 2023.

Le responsable du pôle compétitions

Denis ROUXELIN

Le Président

Vincent DUBOURG